#### AR Prefecture

006-240600593-20211216-CC211212-DE

Reçu le 17/12/2021 Publié le 17/12/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

### Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

**Budget principal** 

Ouverture des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2022

Décision n° 21 12 12

L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance ouverte au public et retransmise en direct par voie électronique.

Etaient présents: Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Michel Calmet Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Alain Alessio, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Madame Evelyne Laborde.

<u>Absents</u>: Messieurs Pierre Donadey, Edmond Mari, Robert Nardelli, Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur.

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances, rappelle que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont donc les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances, propose à l'assemblée délibérante d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 sur la base des enveloppes financières suivantes :

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 30

Pour: 30 Contre: 0 Abstentions: 0

#### AR Prefecture

006-240600593-20211216-CC211212-DE

Reçu le 17/12/2021 Publié le 17/12/2021

				Mandatement
Chapitre	BP 2021	DM 2021	Total 2021	maximum
				N+1 jusqu'au
				vote du BP
20	258 000,00 €	-35 00,000 €	223 000,00 €	55 750,00 €
204	1 850 830,00 €	0,00 €	1 850 830,00 €	462 707,50 €
21	824 270,00 €	65 000,00 €	889 270,00 €	222 317,50 €
23	2 763 690,00 €	0,00 €	2 763 690,00 €	690 922,50 €
TOTAL	5 696 790,00 €	30 000,00 €	5 726 790,00 €	1 431 697,50 €

## Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1<sup>er</sup> Vice-président, après en avoir délibéré,

**Décide** de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit 1 431 697,50 € jusqu'à l'adoption du budget 2022 répartis comme suit :

Chapitre 20 : 55 750,00 €
Chapitre 204 : 462 707,50 €
Chapitre 21 : 222 317,50 €
Chapitre 23 : 690 922,50 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT C. PIAZZA